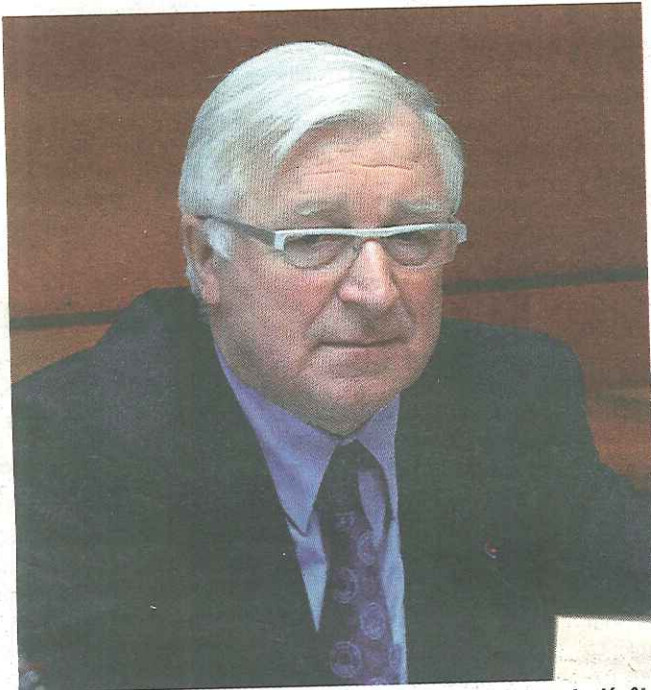


Gérard Bailly fait réduire les crédits destinés à la préservation des grands prédateurs

Mardi 2 décembre, le Sénat a voté un amendement réduisant de 500 000 euros le budget prévu pour la préservation du loup et du lynx.

AU SÉNAT, les grands prédateurs n'ont pas la cote ! Mardi 2 décembre, celui-ci a adopté un amendement au projet de budget 2010 pour la mission « *Ecologie, développement et aménagements durables* », réduisant de 500 000 euros les crédits destinés à la préservation des espèces de grands prédateurs. Un amendement destiné à « *répondre à l'attente des éleveurs* » et dont l'auteur est le Jurassien Gérard Bailly. « *Le groupe d'étude sur l'élevage que je préside est préoccupé par les dégâts croissants que provoque, pour les éleveurs, la réintroduction des grands prédateurs – loup, ours, lynx – a expliqué le parlementaire UMP. Sans doute, le gouvernement a-il prévu des crédits pour l'indemnisation et la prévention. Mais la prévention demande un travail considérable aux bergers. Alors que l'Europe sensibilise les éleveurs au bien-être animal, ils ne comprennent pas que l'on laisse égorgé des ovins qui agonisent pendant des heures. Chaque année, entre 1 000 et 3 000 animaux sont égorgés par les loups. Je propose donc un amendement qui réduise les crédits consacrés à la préservation des grands prédateurs* »

Une intervention qui ne trouve



Pour Gérard Bailly, les grands prédateurs provoquent trop de dégâts dans les élevages ovins

pas un écho favorable auprès de Fabienne Keller, rapporteur spécial du budget, et de Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie. « *Il existe une directive européenne pour la protection des animaux, souligne la première. La préservation à très long terme de la biodiversité nous im-*

pose de protéger toutes les espèces, des plus grandes aux plus petites. Je souhaite donc le retrait de cet amendement, sinon, nous serions en infraction avec les textes européens qui protègent l'habitat et l'espèce. »

La ministre insiste, elle aussi, sur le fait qu'il convient de respecter

la convention de Berne et la directive habitat.

Pas la bonne solution

« *Cet amendement supprimerait une grande partie des crédits destinés à l'accompagnement des éleveurs. Les crédits qui vont directement à des missions de suivi ou de valorisation de la biodiversité ne représentent que 14% du montant global... Ce n'est donc pas en en supprimant que vous parviendrez à résoudre ce problème...* » Et la secrétaire d'Etat de demander à son tour à Gérard Bailly de retirer son amendement. Mais ce dernier persiste : « *Une étude démontre que le cheptel ovin a diminué de 3 millions de têtes. Lorsqu'on se plaindra que des territoires entiers brûlent et que des avalanches se déclenchent parce qu'il n'y a plus d'ovins, il sera trop tard pour reprocher au Parlement de ne pas avoir pris ses responsabilités. Il faut certes des loups et des ours, mais pas trop pour ne pas détruire les troupeaux de moutons.* »

L'amendement proposé par l'ancien président du conseil général du Jura a donc été adopté. Il faudra toutefois qu'il soit voté aussi à l'Assemblée nationale pour être promulgué.

Alain Buzon

Gilles Moine (Athenas) : « On se trompe de cible »

Cet amendement a suscité une vive réaction au sein des associations et organismes de protection de l'environnement et de la faune sauvage. Gilles Moine, directeur du centre Athenas à L'Etoile, avoue ne pas comprendre cette prise de position : « *Le sénat se trompe de cible. En fait, cette décision pénalise les éleveurs. Il faut savoir en effet que dans le budget qui est consacré aux grands pré-*



Les prédateurs ont des défenseurs

dateurs, 70% sont destinés au soutien de l'élevage et 12% à l'indemnisation des dégâts. Seuls 18% concernent directement la protection des prédateurs ou des actions de pédagogie. En outre, il est très réducteur de considérer les grands prédateurs comme responsables de tous les maux en matière d'élevage ! »

Même analyse à la CPEPSC (Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères) de Franche-Comté, dont le siège est à Besançon, et à l'association FERUS, qui œuvre pour la préservation

de l'ours, du loup et du lynx. « *Cette décision pénalise sévèrement les éleveurs ainsi que le qualité de notre environnement. La baisse des crédits ne résoudra aucun problème. Au contraire, elle renvoie les éleveurs à la situation qui prévalait il y a plus de 15 ans, lorsque l'Etat n'avait pas encore pris les mesures adéquates pour soutenir la filière pastorale.* »

Les associations franc-comtoises de protection de l'environnement sont en train de préparer une déclaration commune qu'elles enverront à la ministre de l'Ecologie et aux députés de la région, en leur demandant de « *rétablir les crédits que le sénat se propose de supprimer* ». ●

La FDSEA du Doubs envoie